

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20/11/19 A 20 H 00

L'an deux mil dix neuf, le vingt novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Paul, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Date de convocation du conseil municipal : 16/11/19**

**Présents :** Jean-Paul PETIT - Patrice SAULE - Daniel MOLLARD - Frédéric CALVAIRE - Marc GAUTIER - Catherine VARVAT - Sylvène ALLARD - Ludovic VINCENT - Catherine AUGER - Pascal SERVAIS - Cédric VILLARD - François DEL LITTO

**Excusés :** Fabienne BACCONNIER - Hélène MUSOLESI (pouvoir donné à Sylvène ALLARD) - Kevin O'ROURKE

**Quorum atteint (9 présents)**

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine AUGER

**Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 09/10/19.**

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Paul PETIT, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Projet local médecin**

M. le Maire informe le conseil municipal des discussions avec le médecin pour l'aménagement provisoire d'un cabinet au rez de chaussée du bâtiment "La Chartreuse" (durée d'utilisation de 3 ans, dans l'attente de la disponibilité de locaux dans la future maison médicale).

Après réalisation des devis, le montant de l'aménagement, sur la base des demandes du médecin, est de l'ordre de 15000 €. Sur cette base, le loyer prenant en compte l'investissement, l'amortissement de ces travaux sur 3 ans s'élèverait à environ 450 € / mois.

Ce montant étant considéré comme trop important pour le médecin, le projet d'aménagement sera revu en concertation avec ce dernier pour en diminuer le montant.

**Arrivée de M. François DEL LITTO.**

### **DELIBERATIONS**

#### **BUDGET / FINANCES - Amicale des sapeurs pompiers volontaires du centre de secours de Chartreuse Nord / Prise en charge de la cotisation assurance pour 2019**

M. le Maire fait part aux membres du conseil de la demande des sapeurs pompiers volontaires du centre de secours de Chartreuse Nord, demande d'une aide financière aux quatre communes concernées par leurs interventions (Saint Pierre d'Entremont Isère, Saint Pierre d'Entremont Savoie, Corbel et Entremont Le Vieux).

M. le Maire rappelle que le conseil avait pris en charge une partie de la cotisation assurance de l'amicale correspondant à l'année 2018 et demande aux membres du conseil leur autorisation pour une participation correspondant à l'année 2019.

Compte-tenu de l'importance d'assurer les sapeurs pompiers volontaires en cas d'accident, et au vu du tableau de répartition de la cotisation entre les quatre communes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre en charge une partie de la cotisation d'assurance au titre de l'année 2019 pour un montant de **306.57 €** ;
  - **PREND NOTE** que l'amicale ayant déjà réglé cette cotisation, ce montant sera reversé directement à l'Amicale des Sapeurs Pompiers Volontaires du Centre de Secours de Chartreuse Nord ;
  - **AUTORISE M. le Maire** à établir le mandatement correspondant ;
- Vote                      Pour : 13 (dont 1 pouvoir)                      Contre : 0                      Abstentions : 0

**BUDGET / FINANCES - Décisions modificatives n°2 / Budget Annexe Commerces**

M. le Maire explique aux membres du conseil qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60612 : Energie-électricité		400.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>400.00 €</b>		
D 023 : Virement section investissement	500.00 €			
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>500.00 €</b>			
D 65888 : Autres		100.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>100.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>500.00 €</b>	<b>500.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R 021 : Virement de la section de fonct			500.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>			<b>500.00 €</b>	
R 1322 : Régions				500.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>500.00 €</b>
<b>Total</b>			<b>500.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Vote                      Pour : 13 (dont 1 pouvoir)                      Contre : 0                      Abstentions : 0

**BUDGET / FINANCES - Participation « forfait scolaire saison 2019 / 2020 » pour les enfants scolarisés à l'école publique de st Pierre d'Entremont (Savoie)**

Comme les années précédentes, l'EPIC Cœur de Chartreuse propose aux communes, pour les enfants du primaire, un forfait au prix de 85 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour continuer à encourager les scolaires à skier, les deux conseils municipaux de St Pierre d'Entremont Isère et Savoie ont décidé de continuer à prendre en charge 60 €, pour la saison 2019/2020. Cette mesure s'applique à tous les enfants scolarisés à Saint Pierre d'Entremont.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à formuler ses remarques éventuelles concernant les modalités de délivrance de ces forfaits aux enfants de la commune scolarisés à l'école publique de ST PIERRE D'ENTREMONT (Savoie).

Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de prendre en charge **60 €** du coût du « forfait scolaire saison » fixé cette année à 85,00 €/enfant âgé de 5 ans et plus et scolarisé à l'école publique de ST PIERRE D'ENTREMONT (Savoie) ;

- **FIXE** le montant de la participation financière des familles concernées à **25,00 €**/enfant ;

Vote                      Pour : 13 (dont 1 pouvoir)                      Contre : 0                      Abstentions : 0

## **BUDGET / FINANCES – Subvention 2019 collège Béatrice de Savoie**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du collège Béatrice de Savoie en date du 08/10/19 demandant le renouvellement d'une aide financière de la commune pour l'année 2019.

Compte-tenu que ce collège accueille 7 élèves de la commune, et que le montant demandé est de 91.56 € pour l'année 2019, M. le Maire propose au conseil de valider ce montant.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EST D'ACCORD** pour attribuer une subvention de **91.56 €** pour l'année 2019.

Vote                      Pour : 13 (dont 1 pouvoir)                      Contre : 0                      Abstentions : 0

## **ADMINISTRATION GENERALE - Accidents de ski : convention relative aux prestations de transport sanitaire en station**

Comme chaque année, M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'organiser au mieux les opérations de secours liées aux accidents de ski survenus à la station "Saint Pierre", secteur Le Planolet.

A cet effet, il présente un projet de convention établi en relation avec l'entreprise « ABC GUILLERMIN - 344 Rue A. Gourju - 38140 APPRIEU », fixant les modalités d'exécution des transports sanitaires entre le bas des pistes et les cabinets médicaux de proximité et/ou le pavillon d'urgence des hôpitaux de Voiron ou Grenoble.

Il invite le Conseil Municipal à formuler ses remarques éventuelles et à se prononcer sur la suite à donner.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

- considérant que toutes dispositions doivent être prises pour une bonne synchronisation des secours sur la station de ski "Saint Pierre", secteur Le Planolet au cours de l'hiver 2019/2020,

- **DECIDE** de passer une convention avec la société ABC GUILLERMIN à APPRIEU (38140) conformément au projet susvisé,

- **CHARGE** M. le Maire de poursuivre toutes démarches en ce sens et l'autorise à signer la convention à intervenir.

Vote                      Pour : 13 (dont 1 pouvoir)                      Contre : 0                      Abstentions : 0

## **BUDGET / FINANCES – Révision loyer appartement communal bâtiment "La Chartreuse"**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil les tarifs des locations votés par délibération du 10 avril 2019 concernant les appartements communaux situés dans le bâtiment "La Chartreuse".

Compte-tenu que le T3 situé dans ce bâtiment n'est plus loué depuis plusieurs mois, M. le Maire propose de revoir le prix de location de ce dernier.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer un loyer mensuel de **500 €** (au lieu de 550 €) avec un montant mensuel de charges prévisionnelles de **60 €** (au lieu de 100 €) ;

- **PRECISE** que ce nouveau tarif entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Vote                      Pour : 13 (dont 1 pouvoir)                      Contre : 0                      Abstentions : 0

## INFORMATIONS DU MAIRE

**Travaux d'aménagement d'une zone instable aux Combes - Préversin** : M. le Maire informe qu'une seule entreprise a répondu pouvoir réaliser ces travaux avant l'hiver. Compte-tenu de l'urgence de ces travaux, l'entreprise MCTP OFFREDI a été retenue pour réaliser ce chantier et un rendez-vous sur place sera programmé au plus tôt avec le maître d'œuvre.

**Travaux de confortement route du Château** : Ces travaux sont pratiquement terminés, il ne reste plus que les cunettes à enrober.

**PLUIH** : M. le Maire informe les membres du conseil que la règle d'urbanisation limitée a été portée à connaissance des communes après l'arrêté de projet du PLUIH. Ce point est bloquant aujourd'hui concernant les modifications demandées lors de l'enquête publique.

## QUESTIONS DIVERSES

**Demande d'autorisation d'occupation du domaine public** : M. le Maire donne lecture du projet de terrasse de l'entreprise Entre Monts Vélos, commerce situé au rez de chaussée de l'ancienne mairie.

**Il est demandé à M. Marc GAUTIER de quitter la pièce, ce point le concernant personnellement.**

Le conseil municipal prend connaissance de cette demande, à savoir d'occuper le domaine public sur une surface de 3.5m x 8m (selon plan joint).

Les membres du conseil autorisent M. le Maire à prendre un arrêté d'occupation du domaine public sur une surface de 28 m<sup>2</sup>, moyennant une redevance annuelle de 18 € le m<sup>2</sup>, selon les termes de la délibération prise le 07 juillet 2010.

**M. GAUTIER rejoint l'assemblée.**

**Demande d'autorisation de travaux sur le chemin de Malissard** : Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de M. GALLIN, représentant le Groupement forestier des Champagnes, pour effectuer des travaux d'élargissement du chemin rural de Malissard afin d'exploiter du bois.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à octroyer une autorisation de travaux lorsque M. GALLIN aura produit les autorisations de tous les propriétaires riverains impactés par ces travaux.

Le conseil municipal prend également note que l'élargissement ne dépassera pas 3 mètres de large de gabarit.

**Adressage** : Mme Sylvène ALLARD explique que, suite aux dernières modifications envoyées à la Poste en charge du dossier, il reste maintenant à attendre leur retour afin de demander des devis pour la commande des panneaux.

**Vœux 2020** : En ce qui concerne l'organisation des vœux en 2020, le conseil évoque le déroulement des vœux 2019, qui ont interpellé un certain nombre de personnes, et souhaite que cette cérémonie en commun se déroule dans la retenue et le respect des opinions des uns et des autres. Il sera formulé une remarque auprès de Mme le Maire de Saint Pierre d'Entremont Savoie afin que ne soit pas affiché des opinions politiques au cours de cette cérémonie, ni ne soit évoqué des dossiers qui font discussion entre les deux communes.

**Marché de Noël et Téléthon** : La date est fixée au samedi 07 décembre 2019, à côté de l'office de tourisme ;

Fin de séance à 21 H 45.